

Des signalements qui visaient Jérôme Barella jamais parvenus à la justice en raison d'un "dysfonctionnement informatique", pointe le deuxième pré-rapport après l'affaire Lyhanna

Le ministère de la Justice a mis en ligne, jeudi, un deuxième rapport d'inspection qui s'intéresse notamment au traitement des signalements de deux mineures. Elles ont dénoncé, en février, les agissements de Jérôme Barella lors d'une soirée pyjama entre fillettes.

lire plus tard

87 commentaires

Violaine Jausset
France Télévisions

Publié le 16/07/2026 19:10Mis à jour le 16/07/2026 20:10

Temps de lecture : 3min



Des pancartes accrochées à l'entrée du tribunal d'Auch (Gers), le 8 juin 2026, quatre jours après la mort de Lyhanna. (VALENTINE CHAPUIS / AFP)

Un raté technique. Dans le second pré-rapport sur le traitement des procédures judiciaires et leurs impacts sur l'affaire Lyhanna, cette collégienne retrouvée morte le 4 juin dans le Gers, six jours après sa disparition, l'Inspection générale de la Justice (IGJ) et l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) révèlent que l'enquête concernant des précédentes accusations de viol sur mineure contre Jérôme Barella, formulées en octobre 2022 à Béthune (Pas-de-Calais), *"a pâti d'un manque de moyens"* et de *"délais manifestement excessifs"*. Ce signalement a finalement été classé sans suite en 2024.

Les inspecteurs analysent aussi les dysfonctionnements dans le traitement des signalements émis par des services de protection de l'enfance, concernant deux mineures qui dénoncent le comportement de Jérôme Barella, le principal suspect dans la mort de Lyhanna, mis également en examen pour viol mercredi. Ils retracent la chronologie des faits pour tenter de comprendre pourquoi ces signalements ne sont pas parvenus au parquet d'Auch (Gers), alors qu'ils avaient été adressés à la justice avant la mort de Lyhanna.

Un travailleur social a rédigé le 10 février une information préoccupante à partir des propos tenus par une mineure placée dans une maison pour enfants, qui révélait les agissements de Jérôme Barella lors d'une soirée pyjama à son domicile, à l'été 2025. *"La mineure D dénonce des gestes vécus comme déplacés qui se seraient produits alors qu'elle dormait et à l'occasion d'une bataille d'eau, expliquant ne pas en avoir parlé plus tôt aux adultes, de peur de se faire sermonner"*, est-il écrit dans le document mis en ligne jeudi.

Un "dysfonctionnement" qui provient "du filtre anti-spam"

Face aux services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du Tarn-et-Garonne, fin février, cette mineure confirme ses déclarations. La note est envoyée au parquet d'Auch en mars... mais celui-ci ne l'a jamais reçue. *"L'émetteur n'a reçu ni accusé de réception ni message d'erreur l'avisant de la non-remise du mail"*, soulignent les inspecteurs. Selon eux, le *"dysfonctionnement"* provient *"du filtre anti-spam qui, de manière aléatoire, fonctionne ou non correctement, bloquant ainsi le courriel sur la totalité des destinataires justice"*. En clair, ce mail a été considéré comme un courrier indésirable par le logiciel de messagerie du parquet.

"A ce jour, ces investigations se poursuivent, notamment auprès du fournisseur d'accès du ministère, pour en identifier l'origine et le résoudre", observent les enquêteurs. *"Ce dysfonctionnement n'était pas identifié auparavant, que ce soit au niveau local ou national. Les magistrats du parquet d'Auch entendus ont précisé qu'ils n'avaient jamais été alertés par un de leurs interlocuteurs à la suite d'un courriel envoyé et resté sans réponse"*, ajoutent-ils.

"Prendre la pleine mesure du risque encouru par les mineures"

En outre, l'IGJ pointe un autre dysfonctionnement dans ce rapport : en février, le travailleur social a recueilli la parole non pas d'une seule mais de deux mineures, voisines de chambres dans la maison pour enfants. Elle a aussi fait référence à la même soirée pyjama, et dénoncé le comportement que Jérôme Barella a eu envers elle, *"pendant la nuit et à l'occasion d'une baignade"*. Or, c'est seulement le jour de la découverte du corps de Lyhanna que ce signalement a été transmis au parquet d'Auch.

Un retard qui a eu de lourdes conséquences, comme le pointe le pré-rapport mis en ligne jeudi : *"La réception de ces signalements par le parquet des mineurs d'Auch aurait pu l'alerter et lui permettre de prendre la pleine mesure du risque encouru par les mineures et aussi de reconsidérer le traitement de la procédure en cours [concernant Rosa, autre mineure qui a dénoncé une cinquantaine de viols], voire de la procédure classée en juin 2024, mettant en cause Jérôme Barella."*

87 commentaires

partager

Vous pouvez désormais privilégier l'affichage des articles de franceinfo dans les résultats de recherche Google. [Comment ça marche ?](#)

ajouter comme source préférée

Sur le même thème

- Incidences de Fontainebleau : pourquoi les reprises sont encore nombreuses dans la forêt, bien que le feu soit fixé
- "C'est une deuxième affaire qui démarre" depuis la découverte d'ossements dans le Tarn après les aveux de Cédric Jubillar, affirme l'avocate d'une amie de Delphine Aussaguel
- "Je ne comprends pas que cette dépouille ait pu rester si longtemps sur notre commune", dit le maire de Mailhoc, après la découverte d'ossements à l'endroit où Cédric Jubillar affirme avoir caché le corps de Delphine
- "On se rapproche peut-être de la vérité", réagit l'avocate de la meilleure amie de Delphine, après la découverte d'ossements à la suite des aveux de Cédric Jubillar
- Affaire Lyhanna : un deuxième rapport pointe des "délais manifestement excessifs" et un "manque de moyens" d'enquête

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "L'actu à 7h30" et elle est susceptible d'être personnalisée. En vous inscrivant à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de pixels de suivi et de liens traçants. En savoir plus

[Notre politique de confidentialité](#)



le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes traceurs

Plan du site

Plan du site recherche

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte déontologique

Charte du Live

Assistant vocal

Devenir annonceur

Recrutement

contenus sponsorisés

Découvrez l'application franceinfo

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

Accueil / Faits-divers / Mort de Lyhanna

toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "L'actu à 7h30" et elle est susceptible d'être personnalisée. En vous inscrivant à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de pixels de suivi et de liens traçants. En savoir plus

[Notre politique de confidentialité](#)



le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes traceurs

Plan du site

Plan du site recherche

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte déontologique

Charte du Live

Assistant vocal

Devenir annonceur

Recrutement